



UNION INTERFÉDÉRALE
DES AGENTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

contact@fo-fonctionnaires.fr



Paris, le 8 mars 2022

Monsieur Stanislas GUERINI
Ministre de Transformation et de la Fonction Publiques
Hôtel de Rothelin-Charolais
101 rue de Grenelle
75700 Paris

Objet : Egalité professionnelle

Monsieur le ministre,

Le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques s'apprête à mettre en place un index « égalité professionnelle » dans le secteur public, outil qui serait contraignant pour les employeurs publics, sur le modèle de l'index existant dans le secteur privé.

En premier lieu, l'index que vous proposez est une photographie. Il permettra d'établir des comparaisons entre chaque administration, selon la formulation de la DGAFP le 14 février dernier lors du groupe de travail « Egalité professionnelle, engagement et diversité ». Et après ?

Beaucoup de structures échapperont à l'index puisqu'en dessous de cinquante ETP, elles ne feront pas partie du dispositif.

On sait, par ailleurs, que deux-tiers des emplois dans la fonction publique sont occupés par des femmes qui, bien souvent, travaillent à temps partiel, non par choix mais par nécessité. Elles se privent ainsi de salaires et de pensions futures puisqu'elles cotisent moins.

Enfin, si l'index n'est pas publié ou s'il est inférieur à 75 points, des sanctions pécuniaires pourront être prononcées par la DGAFP, le préfet ou l'ARS selon le versant concerné.

Certains employeurs publics pourraient être tentés de provisionner la sanction et préféreront s'en acquitter plutôt que de résoudre durablement le problème de l'inégalité. Et quand bien même les amendes seraient réglées, elles remonteraient au budget général de l'Etat et ne seraient pas reversées au fonds « égalité professionnelle ».

En second lieu, la recherche de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ne saurait se résumer aux seuls sujets des rémunérations et des « nominations équilibrées ».

En effet, de nombreux sujets ou interrogations subsistent concernant l'accès et les parcours des femmes dans la fonction publique. On peut citer par exemple :

- la création/réservation des places en crèche dans toutes les grandes écoles publiques ;
- l'aménagement d'espaces d'allaitement pour les jeunes mères dans les grandes écoles publiques afin qu'elles puissent mener de front vie familiale et vie professionnelle ;

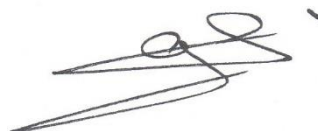
- l'octroi par l'État des crédits impôt recherche (CIR) conditionné à l'embauche d'un quota de femmes « chercheuses » ;

- la création / le développement de réseaux de femmes qui ne sont pas uniquement de l'entre-soi d'emplois de direction mais qui permettent au contraire la constitution de véritables viviers pour favoriser à terme la mixité de certains métiers.

Vous l'aurez compris, ce que réclame Force ouvrière, ce sont des actions concrètes et non pas de simples « efforts » de votre part.

C'est pourquoi, à l'heure où vous nous invitez à un événement autour de l'égalité professionnelle le 9 mars en période de fortes tensions contre le projet de loi de retraite qui va impacter défavorablement les femmes notamment, nous ne participerons pas à cette réunion.

Nous vous prions de croire, Monsieur le ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Grolier', with a stylized flourish at the end.

Christian GROLIER
Secrétaire Général.